

Comptes annuels 2016

Comme prévu, les comptes annuels 2016 présentent un excédent de revenus. Dans un premier temps, cet excédent devra être attribué aux réserves, qui seront ensuite utilisées de manière ciblée durant la période de subventionnement 2017-2020 pour compenser les contributions fédérales temporairement en baisse et pour assurer la continuité de l'encouragement de la recherche.

L'augmentation des contributions fédérales 2016 a eu une incidence considérable sur le résultat positif, bien que le FNS était déjà confronté à un blocage des crédits. Les dépenses moins élevées par rapport à 2015 pour l'encouragement de la recherche sont dues à des charges moindres au niveau des programmes et des infrastructures. Quant à la baisse des charges pour la compensation des frais indirects de la recherche, elle est liée au fait que l'année précédente, des indemnisations overhead ont été fournies dans le cadre des mesures temporaires de remplacement des subsides CER. Pour ce qui est de la hausse dans le domaine des expertises scientifiques, elle est principalement due à des charges plus élevées pour le Conseil de la recherche, les comités de direction des PNR et les comités de suivi des PRN.

Compte de résultats

En KCHF	Annexe	2016	2015	Différence en %
Contributions fédérales	15	997'537	956'730	4,3
Autres subsides de tiers	16	23'416	22'709	3,1
Dons et legs		816	3'090	-73,6
Charges pour l'encouragement de la recherche	17	-854'708	-871'242	-1,9
Charges pour indemnisation des frais indirects de la recherche (overhead)	18	-96'447	-107'033	-9,9
Evaluation scientifique et gouvernance	23	-11'128	-9'286	19,8
Relations publiques		-1'592	-1'965	-19,0
Charges administratives & amortissements	19	-35'203	-33'019	6,6
Autres revenus d'exploitation	20	444	398	11,6
Autres frais de fonctionnement	20	-358	-309	15,9
Résultat d'exploitation		22'777	-39'927	>100
Revenu financier	21	1'464	1'856	-21,1
Charges financières	21	-155	-516	-70,0
Résultat financier		1'309	1'340	-2,3
Attributions à des fonds affectés	9	-291'390	-334'089	-12,8
Prélèvements sur les fonds affectés	9	302'425	317'254	-4,7
Résultat des fonds affectés		11'035	-16'835	>100
Résultat ordinaire		35'121	-55'422	>100
Résultat hors exploitation		111	18	516,7
Résultat annuel		35'232	-55'404	>100

Tous les chiffres présentés dans ce rapport sont arrondis à l'unité.

Bilan

En KCHF	Annexe	31.12.2016	Part en %	31.12.2015	Part en %
Actifs					
Actifs circulants					
Liquidités	1	708'223	83	651'005	80
Créances résultant de prestations	2	38'189	4	46'672	6
Autres créances à court terme	3	48	0	53	0
Comptes de régularisation actifs		2'137	0	998	0
Total des actifs circulants		748'597	88	698'728	86
Actifs immobilisés					
Immobilisations corporelles	4	12'883	2	13'346	2
Immobilisations financières	5	91'010	11	96'572	12
Immobilisations incorporelles	6	946	0	967	0
Total des actifs immobilisés		104'839	12	110'885	14
Total des actifs		853'436	100	809'613	100
Passifs					
Engagements à court terme					
Engagements pour subsides accordés	7	266'011	31	246'963	31
Engagements vis-à-vis de tiers	7	1'191	0	909	0
Autres engagements à court terme	7	664	0	473	0
Comptes de régularisation passifs		2'459	0	2'172	0
Provisions à court terme	8	5'000	1	-	-
Fonds à affectation déterminée	9	68'974	8	39'623	5
Total des engagements à court terme		344'299	40	290'140	36
Engagements à long terme					
Provisions à long terme	8	6'000	1	11'000	1
Fonds à affectation déterminée	9	281'184	33	321'752	40
Total des engagements à long terme		287'184	34	332'752	41
Total des fonds de tiers		631'483	74	622'892	77
Fonds propres					
Capital de fondation	11	1'330	0	1'330	0
Fonds libres	12	397	0	387	0
Réserves non affectées		220'226	26	185'004	23
Total des capitaux propres		221'953	26	186'721	23
Total des passifs		853'436	100	809'613	100

Tableau de flux de trésorerie selon la méthode indirecte

en KCHF	2016	2015
Activité		
Perte annuelle	-	-55'404
Bénéfice de l'exercice	35'232	-
+ Amortissements des immobilisations	1'539	1'433
+ Diminution des créances résultant de prestations	8'483	10'876
- Augmentation des autres créances et des comptes de régularisation actifs	-1'134	-649
+/- Diminution / Augmentation des immobilisations financières	5'562	-4'339
+ Augmentation des engagements pour subsides accordés	19'054	6'583
+/- Augmentation / diminution des engagements vis-à-vis de tiers	276	-27
+/- Augmentation / diminution des autres engagements à court terme et des comptes de régularisation passifs	478	-931
+/- Augmentation / diminution des fonds affectés	-11'216	16'834
+ Augmentation des fonds libres	10	-
+/- Charges/revenus distincts sans effet sur les fonds	-10	-
Sorties de trésorerie résultant de l'activité	58'274	-25'624
Investissements		
- Décaissements pour investissements (achat) d'immobilisations corporelles	-217	-392
- Décaissements pour investissements (achat) d'immobilisations incorporelles	-838	-1'163
Sorties de trésorerie résultant des investissements	-1'055	-1'555
Activité de financement	-	-
Sorties de trésorerie résultant de l'activité de financement	-	-
Variation nette des liquidités	57'219	-27'179
Vérification		
Etat des liquidités au 1er janvier	651'006	678'185
Etat des liquidités au 31 décembre	708'225	651'006
Variation nette des liquidités	57'219	-27'179

Tableau des capitaux propres

	Capital de la fondation	Fonds libres	Réserves non affectées	Total en KCHF
Capitaux propres 1.1.2015	1'330	387	240'409	242'126
Résultat annuel 2015	-	-	-55'404	-55'404
Capitaux propres 31.12.2015	1'330	387	185'005	186'722
Résultat annuel 2016	-	10	35'222	35'232
Capitaux propres 31.12.2016	1'330	397	220'227	221'954

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos au 31.12.2016

Introduction

Le FNS est une fondation de droit privé, ayant son siège à Berne, qui a pour but d'encourager la recherche fondamentale et la relève scientifique en Suisse à l'aide de fonds publics.

Le FNS emploie 222 collaborateurs et collaboratrices à plein temps (2015 : 214).

Principes d'évaluation

Principes généraux de présentation des comptes

La présentation des comptes s'effectue conformément aux Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que des résultats. Les comptes ont par ailleurs été établis de façon à respecter dans le même temps les exigences du code des obligations, selon toute vraisemblance.

Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation prennent comme fondement les coûts d'acquisition ou de revient historiques. Seuls les titres cotés en bourse sont portés au bilan à leurs justes valeurs. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs s'applique aux états financiers.

La valeur des immobilisations à long terme doit être réexaminée à chaque date du bilan. En cas de dépréciation durable de la valeur, la valeur réalisable doit être calculée (impairment test). Si la valeur comptable dépasse la valeur réalisable, des ajustements ayant une incidence sur le résultat doivent être effectués par le biais d'amortissements non planifiés.

Conversion monétaire

Les transactions et postes tenus en devises étrangères sont convertis comme suit :

les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours moyen du mois durant lequel la transaction a eu lieu.

Les actifs et engagements monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés avec effet sur le résultat en fin d'année au cours en vigueur à la date de clôture du bilan.

Vous trouverez de plus amples explications dans les indications détaillées des différents postes du bilan.

Remarques à propos du compte de résultat et du bilan

1 Liquidités

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse et les avoirs détenus sur les comptes courants auprès de la Confédération et de Postfinance. Elles sont évaluées à leurs valeurs nominales.

Au 31 décembre 2016, le compte courant auprès de la Poste incluait également les moyens indiqués par le passé sous "Autres immobilisations financières Confédération", totalisant 7,694 millions de francs (cf. remarque point 5 sur les immobilisations

en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Caisse	7	3
Compte courant auprès de la Poste	34'995	6'311
Avoirs en compte courant auprès du SEFRI	673'170	644'628
Fonds de roulement SwissCore, y compris avoirs bancaires	53	64
Total	708'225	651'006

2 Créances résultant de prestations

Les créances résultant de livraisons et de prestations sont comptabilisées à leurs valeurs nominales. Elles comprennent entre autres les contributions facturées aux tiers pour des projets et des bourses, les prestations du secrétariat imputées aux tiers, les avances ainsi que les impôts anticipés récupérables. Les risques de pertes économiques sont pris en compte par des correctifs de valeurs individuels.

en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Envers des tiers	6	-
Envers la Confédération		
Mandats SEFRI	-	-
Mandats DDC	37'647	46'672
Mandats InRoad	536	-
Total (brut)	38'189	46'672
Corrections de valeur	-	-
Total (net)	38'189	46'672

3 Autres créances à court terme

Les autres créances à court terme sont comptabilisées à leurs valeurs nominales. Elles comprennent entre autres les contributions facturées aux tiers pour des projets et des bourses, les prestations du secrétariat imputées aux tiers, les avances ainsi que les impôts anticipés récupérables. Les risques de pertes économiques sont pris en compte par des correctifs de valeurs individuels. Les créances sous revue ne sont comptabilisées qu'en CHF.

en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Envers des tiers	48	52
Envers la Confédération	-	-
Envers des entités	-	-
Total (brut)	48	52
Corrections de valeur	-	-
Total (net)	48	52

4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les biens mobiliers et immobiliers. Le seuil d'activation s'élève à CHF 25 000 par immobilisation. Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires. Ces amortissements sont effectués selon un plan linéaire sur toute la durée d'utilisation économique du bien concerné. Ces durées d'utilisation sont définies comme suit :

- Immeubles : 30 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 5 ans
- Aménagements techniques et machines : 5 ans

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Mobilier	Aménagements techniques et machines	Total des immobilisations
en KCHF					
Valeurs d'acquisition au 1.1.2016	23'875	884	-	167	24'926
Entrées	-	217	-	-	217
Sorties	-	-	-	-	-
Reclassifications	-	-	-	-	-
Valeurs d'acquisition au 31.12.2016	23'875	1'101	-	167	25'143
Amortissements cumulés au 1.1.2016	10'986	459	-	136	11'581
Amortissements planifiés	283	367	-	31	681
Dépréciations d'actifs (Impairment)	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-
Reclassifications	-	-	-	-	-
Amortissements cumulés au 31.12.2016	11'269	826	-	167	12'262
Valeurs comptables nettes au 31.12.2015	12'889	425	-	31	13'345
Valeurs comptables nettes au 31.12.2016	12'606	275	-	-	12'881

5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières concernent notamment les actifs provenant de dons et legs à affectation déterminée. Le poste Immobilisations financières comprend également des titres détenus à des fins de placement à long terme, qui est investi sur un compte rémunéré auprès de l'Administration fédérale des finances. La valorisation des différentes catégories de placement repose sur les principes suivants :

- Liquidités : valeur nominale
- Placements à revenu fixe : coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires
- Titres : les valeurs cotées en bourse sont évaluées à leurs cours à la date de clôture du bilan
- Titres non cotés, participations, investissements alternatifs et prêts à long terme : coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires.

Au 31 décembre 2015, des immobilisations liées à des dons et legs à affectation déterminée ou indéterminée et le capital de fondation se trouvaient sous "Autres immobilisations financières Confédération". L'Administration fédérale des finances a résilié ces immobilisations au 31 décembre 2016; le remploi des capitaux auprès des banques commerciales a été effectué en 2017.

en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Liquidités et dépôts à terme	1'850	1'720
Titres	89'159	87'168
Autres immobilisations financières Confédération	-	7'684
Total	91'009	96'572

6 Immobilisations incorporelles

Ce poste comprend essentiellement les logiciels. Les immobilisations incorporelles acquises sont activées à condition de procurer des avantages économiques futurs à l'entité pendant plusieurs années. Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires et des dépréciations d'actifs (Impairment) éventuelles. Ces amortissements sont effectués selon un plan linéaire sur toute la durée d'utilisation économique du bien concerné. La durée d'utilisation économique des logiciels est de 3 ans. Les immobilisations incorporelles créées par l'entité elle-même ne sont pas activées.

	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total des immobilisations incorporelles
en KCHF			
Valeurs d'acquisition au 1.1.2016	2'464	-	2'464
Entrées	838	-	838
Sorties	-727	-	-
Reclassifications	-	-	-
Valeurs d'acquisition au 31.12.2016	2'575	-	2'575
Amortissements cumulés au 1.1.2016	1'497	-	1'497
Amortissements planifiés	858	-	858
Dépréciations d'actifs (Impairment)	-	-	-
Sorties	-727	-	-
Reclassifications	-	-	-
Amortissements cumulés au 31.12.2016	1'628	-	1'628
Valeurs comptables nettes au 31.12.2015	967	-	967
Valeurs comptables nettes au 31.12.2016	947	-	947

7 Dettes

Ce poste recouvre les bourses et subsides de recherche exigibles, mais non encore réclamés, les factures de prestataires non encore acquittées ainsi que les engagements contractés résultant des décomptes auprès des compagnies d'assurances et des œuvres sociales. Ces éléments sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Dettes à court terme

en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
Envers des tiers	267'866	248'344
Envers la Confédération	-	-
Envers des entités	-	-
Dettes à court terme	267'866	248'344

8 Provisions

Des provisions sont comptabilisées dès lors qu'il existe un engagement probable, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais estimables de manière fiable. L'évaluation des provisions repose sur une estimation de la sortie de fonds nécessaire pour satisfaire l'engagement contracté.

en KCHF

	Provisions pour engagements de prévoyance	Provisions pour restructu- rations	Autres provisions	Total des provisions à long terme
Valeur comptable au 1.1.20	-	-	11'000	11'000
Constitution	-	-	-	-
Utilisation	-	-	-	-
Dissolution	-	-	-	-
Valeur comptable au 31.12.2016	-	-	11'000	11'000
dont provisions à court terme			5'000	5'000
dont provisions à long terme			6'000	6'000

Il s'agit des « provisions pour salaires des doctorant-e-s » qui reposent sur une convention de prestations, ayant pour objet d'augmenter les salaires desdits doctorant-e-s à compter du 1.1.2014. L'ensemble des doctorant-e-s, qui étaient à cette date financés par des subsides du FNS, pouvaient prétendre à une hausse d'environ 8 % de leurs salaires. Les subsides accordés avant le 1.1.2014 ont été budgétés sur la base de forfaits antérieurement alloués aux dits doctorant-e-s. Les bénéficiaires de tels subsides ont droit, en fin de projet, au remboursement des excédents de frais non budgétés, dès lors qu'aucune autre forme de rémunération n'est possible.

Il est renoncé à tout escompte, dans la mesure où ses effets sont insignifiants sur les provisions à moyen terme. La dissolution est planifiée au cours des deux à trois prochaines années.

9 Fonds affectés

Les fonds affectés se composent d'une part de fonds spécifiques d'encouragement et d'autre part de fonds provenant de dons et legs.

Il s'agit de fonds alloués au Fonds national suisse pour une affectation spécifique et qui, conformément à cette affectation, n'ont pas pu encore être utilisés pour financer des subsides de recherche et des bourses.

Les fonds spécifiques d'encouragement financent des activités que le FNS exerce principalement en accord avec le SEFRI et la DDC.

Les capitaux des fonds provenant de dons et de legs sont comptabilisés dans les immobilisations financières et sont évalués en conséquence.

en KCHF

	Etat 01.01.2015	Entrées	Utilisation	Transfert	Etat 31.12.2015
Fonds spécifiques à l'encouragement	254 026	328 590	316 095	-	266 521
Fonds provenant de dons/legs à affectation déterminée	90 515	5 497	1 160	-	94 852
Total des fonds affectés 2015	344 541	334 087	317 255	-	361 373

Le tableau ci-dessus montre l'évolution des fonds à affectation déterminée durant l'exercice 2015. Il se limite aux deux totaux intermédiaires des fonds spécifiques à l'encouragement et des fonds provenant de dons/legs à affectation déterminée ainsi qu'au total général.

en KCHF

	Etat 01.01.2016	Entrées	Utilisation	Transfert	Etat 31.12.2016
Fonds spécifiques à l'encouragement					
Fonds ERA-Net	127	275	402	-	-
Fonds Scopes	6 101	35	4 708	-	1 428
Fonds r4d	59 844	5 143	14 755	-	50 232
Fonds FLARE	102	7 640	7 742	-	-
Fonds Programmes bilatéraux	23 124	10 969	7 589	-	26 504
Fonds PNR	36 319	28 318	20 240	-	44 397
Fonds PRN	365	73 899	74 264	-	-
Fonds Programmes spéciaux Biologie & médecine	24 791	23 388	19 537	-	28 642
Fonds Mesures d'accompagnement Horizon 2020	63 030	-	16 140	-	46 890
Fonds Subsides de transfert CER	21 900	-	1 971	-	19 929
Fonds InRoad (programme-cadre H2020)	-	2 143	-	-	2 143
Fonds Flag ERA	3 200	-	1 065	-	2 135
Fonds Partenariats de recherche avec des pays en développ.	180	-	-	-180	-
Fonds Bulgarie/Roumanie	130	29	82	-	77
Fonds Recherche sur l'énergie	27 308	12 000	8 502	-	30 806
Fonds SystemsX	-	24 500	24 500	-	-
Fonds Nano-Tera	-	12 156	12 156	-	-
Fonds Overhead	-	88 000	88 000	-	-
Sous-total	266 521	288 495	301 653	-180	253 183

Le programme "partenariats de recherche avec des pays en développement" est arrivé à son terme. Le solde du programme a été compensé en accord avec la DDC.

Fonds provenant de dons et legs à affectation déterminée et de conventions					
Fonds Legs M.	1 352	35	-	-	1 387
Fonds Legs D.	7 031	183	1	-	7 213
Fonds Legs S.	1 537	-	12	-	1 525
Fonds Legs W.	8 404	215	1	-	8 618
Fonds Legs W.-K.	632	16	-	-	648
Fonds Legs H.	49 879	505	138	-	50 246
Fonds constitués de dons pour la recherche contre le SIDA	218	6	-	-	224
Fonds Legs I.	1 777	45	-	-	1 822
Fonds Legs B.	18 060	1 272	2	-	19 330
Fonds constitués d'autres dons/legs	5 967	-	-	-	5 967
Fonds SwissCore	-	618	618	-	-
Sous-total	94 857	2 895	772	-	96 980
Total des fonds affectés	361 378	291 390	302 425	-180	350 163
dont portés au bilan dans des fonds à court terme	39 623				68 974
dont portés au bilan dans des fonds à long terme	321 752				281 184

La ventilation des fonds à court et à long terme repose sur les estimations prévisionnelles de 2017, selon lesquelles les fonds à court terme affectés sont utilisés dans les 12 mois.

Les entrées et l'utilisation comprennent également les résultats financiers des immobilisations financières correspondantes.

10 Institutions de prévoyance

Le FNS a conclu un contrat d'affiliation avec la caisse de pension PKG à Lucerne.

Les collaborateurs du FNS sont couverts auprès de cette caisse contre les conséquences économiques inhérentes à la vieillesse, à l'invalidité et au décès, cette couverture étant basée sur le principe de la primauté des cotisations. Il s'agit en l'occurrence d'un plan dans le cadre duquel les salariés et employeurs versent des cotisations fixes. Ces cotisations sont comptabilisées au compte de résultats au cours de la période où elles sont versées. Au cours de l'exercice 2016, les cotisations aux plans de prévoyance ont atteint KCHF 3'789 (2015: KCHF 3'416). Le FNS ne constitue pas de réserves de cotisations d'employeurs. Le FNS n'a aucun avantage, ni engagement économique à l'égard de la PKG.

Fort d'un taux de couverture de 107 % (non encore vérifié), la PKG n'enregistre aucun découvert/excédent de couverture au 31.12.2016.

11 Capital de fondation

Le capital de fondation est constitué de la somme globale de 330 000 francs attribuée par les fondateurs et d'une contribution unique de la Confédération d'un million de francs.

12 Fonds propres

en KCHF

	Etat 01.01.2015	Entrées	Utilisation	Transferts	Etat 31.12.2015
Fonds libres					
Fonds provenant de dons et de legs à affectation indéterminée	387	-	-	-	387

en KCHF

	Etat 01.01.2016	Entrées	Utilisation	Transferts	Etat 31.12.2016
Fonds libres					
Fonds provenant de dons et de legs à affectation indéterminée	387	50	40	-	397

Les fonds intègrent des capitaux que le FNS peut utiliser de son propre chef.

13 Opérations hors bilan

a) Subsidés alloués au 31.12.2015 au titre des futurs exercices

en KCHF

	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Total	599'226	334'090	65'097	13'033	1'470	1'012'916

Subsidés alloués au 31.12.2016 au titre des futurs exercices

en KCHF

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Projets	281'718	137'051	17'543	63	-	436'375
Carrières	138'242	68'781	22'139	1'502	-	230'664
Programmes	158'458	58'328	37'232	12'761	341	267'120
Infrastructures	25'735	18'281	14'518	12'539	-	71'073
Programmes de tiers	7'972	4'446	2'413	1'346	-	16'177
Communication scientifique	1'432	199	-	-	-	1'631
Total	613'557	287'086	93'845	28'211	341	1'023'040

Conformément au budget de la Confédération 2017, les contributions fédérales au FNS se monte à 839,4 millions de francs. Une convention de prestations est actuellement en phase d'élaboration pour la période de subventionnement 2017-2020.

b) Autres engagements ne devant pas être portés au bilan

Les engagements ci-après découlant de contrats de location/de leasing d'exploitation et ne pouvant être résiliés dans un délai d'un an existent à la date de clôture du bilan.

en KCHF	31.12.2016	31.12.2015
De 1 à 2 ans	401	-
De 3 à 5 ans	227	780
Au-delà de 5 ans		-
Total	628	780

14 Instruments dérivés ouverts

en KCHF		31.12.2015	
Actifs sous-jacents	Affectation	Valeurs portées à l'actif	Valeurs portées au passif
Devises	Couverture des fluctuations de change	9	16

en KCHF		31.12.2016	
Actifs sous-jacents	Affectation	Valeurs portées à l'actif	Valeurs portées au passif
Devises	Couverture des fluctuations de change	22	34

15 Contributions fédérales

Ce poste recouvre les contributions versées par la Confédération destinées au financement de la recherche, notamment de projets, programmes ou bourses, à la couverture des frais de recherche indirects incombant aux établissements de recherche et les prestations fournies. Les prestations fournies comprennent l'expertise scientifique et la gouvernance, les relations publiques ainsi que le secrétariat situé à Berne et l'antenne de Bruxelles.

Les contributions de la Confédération sont comptabilisées au compte de résultats, dès lors qu'elles sont accordées par la Confédération ou qu'il existe une décision ou un contrat. Les contributions de la Confédération pour les PNR, les PRN ainsi que pour les programmes spéciaux Biologie & médecine sont comptabilisées sur la base des montants prévus dans les conventions de prestations.

en KCHF	2016	2015
Contribution de base	772'885	733'462
Pôles de recherche nationaux	72'000	66'000
Programmes nationaux de recherche	28'000	28'000
SystemsX	12'000	12'775
Nano-Tera	4'156	4'000
Mandat d'encouragement de la Confédération	18'500	17'900
Contributions DDC	1'258	-
Overhead	88'000	94'000
SwissCore	568	593
Diverses contributions fédérales	170	-
Total	997'537	956'730

16 Autres contributions

en KCHF	2016	2015
Subventions du Conseil des EPF pour SystemsX	12'500	12'500
Subventions du Conseil des EPF pour Nano-Tera	8'000	8'000
Subventions de la CTI pour SwissCore	50	50
Autres	2'866	2'159
Total	23'416	22'709

17 Dépenses pour l'encouragement de la recherche

Pour les contributions décidées, des tranches sont constituées en fonction des années des projets, sans procéder à une délimitation en fonction des années civiles. Les années des projets démarrent toujours dès le début prévu de mise à disposition des subsides de recherche. Ceux-ci sont comptabilisés dans les charges dès l'année prévue pour le début de versement desdits subsides. En d'autres termes, s'il s'agit d'un projet d'une durée supérieure à 12 mois, les tranches de contributions seront comptabilisées chaque année par ordre chronologique en prenant pour base le début prévu du projet.

en KCHF	2016	2015
Projets	423'933	423'809
Carrières	180'149	176'785
Programme: Pôles de recherche nationaux	71'764	74'990
Programmes nationaux de recherche	18'906	24'715
Autres programmes	85'384	87'522
Coopération internationale	21'256	20'058
Total des programmes	197'310	207'285
Infrastructures	30'281	39'459
Communication scientifique	5'861	5'692
Programmes de tiers	42'909	42'311
Remboursements	-17'072	-14'329
Contributions allouées, mais non utilisées	-8'664	-9'769
Total	854'707	871'243

18 Overhead

En vertu de l'art. 10, al. 4, de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation et de l'art. 33 ss de l'ordonnance relative à la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation, le FNS octroie des contributions dites overhead aux établissements de recherche. Celles-ci permettent de compenser en partie les frais généraux qu'encourent lesdits établissements dans le cadre des projets de recherche soutenus par le FNS.

Le FNS détermine les montants des contributions Overhead en fonction de chaque établissement de recherche en se basant sur les subsides de projets alloués l'année précédente. Ces contributions sont établies chaque année sur une base forfaitaire.

19 Charges administratives et amortissements

en KCHF	2016	2015
Charges de personnel	28'948	27'337
Amortissements des immobilisations corporelles	680	611
Amortissements des immobilisations incorporelles	858	821
Autres	4'716	4'249
Total	35'202	33'018

20 Autres produits/charges d'exploitation

Autres produits d'exploitation

en KCHF	2016	2015
Cantine	411	367
Produits des loyers	33	32
Total	444	399

Autres charges d'exploitation

en KCHF	2016	2015
Cantine	358	309
Total	358	309

21 Produits financiers/charges financières

Produits financiers en KCHF	2016	2015
Intérêts et dividendes	1'065	1'026
Bénéfices sur cours	399	830
Total	1'464	1'856

Charges financière en KCHF	2016	2015
Charges d'intérêts	-	-
Pertes sur cours	80	427
Autres charges financières	75	89
Total	155	516

Résultat financier total	1'309	1'340
---------------------------------	--------------	--------------

22 Transactions avec des proches

Est considérée comme personne physique ou morale proche toute personne pouvant directement ou indirectement exercer une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles du Fonds national suisse. Les transactions énoncées ci-après ont été effectuées avec des personnes proches :

- Octroi de subsides de recherche aux membres du Conseil de la fondation : KCHF 2'484 (2015 : KCHF 2'070)
- Octroi de subsides de recherche aux membres du Conseil de la recherche : KCHF 22'655 (2015 : KCHF 25'442)

23 Entschädigung an leitende Organe

Les membres du Conseil de fondation et de celui de la recherche (incluant le président) ont perçu des indemnités fixes et journalières d'un montant de KCHF 2'829 (2015: KCHF 2'846) au cours de l'exercice sous revue.

Des contributions de décharge à hauteur de KCHF 3'059 (2015 : KCHF 2'565) ont par ailleurs été mises à la disposition des membres du Conseil de la recherche.

Les membres de la direction ont perçu un montant de KCHF 670 (2015 : KCHF 762) à titre de salaires bruts au cours de l'exercice sous revue. La baisse des salaires bruts en 2016 est due à une vacance au sein de la direction.

24 Honoraires des commissaires aux comptes

en KCHF	2016	2015
pour des prestations de contrôle	38	39
pour d'autres prestations	-	-
Total	38	39

25 Evénements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement digne d'être mentionné n'est survenu après la date de clôture du bilan au 31.12.2016. Ont été pris en compte les événements survenus jusqu'au 31.3.2017.

26 Approbation des comptes annuels

Conformément à la recommandation du Contrôle fédéral des finances qui a examiné les comptes annuels en qualité d'organe de révision externe, le Conseil de fondation a approuvé les comptes annuels 2016 lors de sa séance du 31 mars 2017.



No enreg. 1.17035.929.00113.002

Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation du Fonds national suisse de la recherche scientifique, Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds national suisse de la recherche scientifique, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement, le tableau de variation des capitaux propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts ainsi qu'aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des

comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats selon les dispositions de Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts ainsi qu'aux règlements. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO et l'art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 83b al. 3 CO en relation avec l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Berne, le 31 mars 2017

CONTROLE FEDERAL DES FINANCES



Martin Köhli
Expert-réviseur agréé



André Vuilleumier
Expert-réviseur agréé

Annexes: Comptes annuels 2016 (bilan, compte de résultat, tableau de financement, tableau de variation des capitaux propres et annexe)